



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de l'Intérieur,
concernant la construction du Palais de Justice à Eupen
- déposée le 7 septembre 2015 -**

Monsieur le Ministre,

Je me permets de revenir vers vous au sujet de la construction du Palais de Justice à Eupen. D'après mes dernières informations, la Régie des bâtiments a déposé le dossier au sein de l'« *Institut des Comptes Nationaux* » afin de recevoir une appréciation de neutralité budgétaire conforme aux normes SEC.

Cependant, il me revient que ladite évaluation de l'ICN pourrait à nouveau prendre plus de 6 mois. Délai qui risque de mettre en péril les permis en cours.

Monsieur le Ministre, ma question à ce sujet est donc la suivante :

- Comment l'évaluation de l'Institut des comptes nationaux (ICN) a-t-elle été faite? Quels en sont les résultats?
- Où en est le dossier?
- Quand le marché pourra-t-il être publié?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Jan Jambon, ministre: Madame Jadin, la dernière réponse explicite de l'ICN est parvenue à la Régie des Bâtiments le 7 juillet 2015. Il ressort de ce courrier que le dossier du palais de justice d'Eupen ne peut plus être considéré comme SEC neutre, conformément aux nouvelles normes SEC 2010. En effet, une période de location de plus de vingt ans ainsi que la fixation de l'option d'achat par une formule prédéfinie sont dorénavant deux critères requalifiant l'opération. Le contrat de location ne pourra dès lors plus être considéré comme un contrat de location simple, tel qu'il avait été émis dans l'avis de l'ICN en 2012 sur base des normes SEC 1995.

Afin de bénéficier des résultats du marché public existant et d'éviter de devoir publier un nouveau marché, ce qui nous ferait perdre un temps précieux, il est décidé de poursuivre la procédure en cours, tenant compte de l'impact que les nouveaux critères SEC 2010 pourraient avoir sur la non-neutralité budgétaire du projet. Cela signifie que le projet est prévu dans le budget de l'État fédéral. Nous continuons le marché comme prévu.

En ce qui concerne les permis, une nouvelle demande de permis a déjà été introduite par la Régie des Bâtiments en date du 3 décembre 2015.

02.03 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, la Régie a été très prévoyante puisqu'on savait que l'ancien permis expirait au vu de cette nouvelle donne. Je me réjouis que les précautions aient été prises.

Nous allons pouvoir lancer le marché de promotion pour la reconstruction. Enfin, magnifique! Pourrons-nous poser la première pierre, monsieur le ministre? Je serai là aussi, je vous l'apporterai.